

Consultation

Stratégie française pour l'énergie et le climat

Qui sommes-nous ?

Association loi 1901 née en 1990 composée uniquement de bénévoles soucieux de la santé des citoyens où qu'ils se trouvent sur la planète et engagés pour préserver la qualité de l'environnement conscients que nos actes de consommation ont des répercussions très graves dans les pays recelant notamment des ressources minières non renouvelables ;

Remarques

1 - « Une stratégie pour relever le Défi du Siècle : sortir de la dépendance aux énergies fossiles » FAUX

Depuis plus de 50 ans la France s'approvisionne dans divers pays pour se fournir en uranium afin de fabriquer les combustibles nécessaires au fonctionnement des réacteurs nucléaires pour fournir de l'électricité : des prédatations aux conséquences gravissimes au Niger notamment laissant un territoire privé d'eau potable pour son propre développement et des sites dégradés de façon irréversible le plus souvent.

La poursuite du développement de la production d'électricité par l'énergie nucléaire nécessite des approvisionnements venus d'autres pays lointains avec un bilan carbone très négatif du fait de transports par bateaux puis de transports sur le sol français pour les nombreux aller-retours entre fabrication, usage, recyclage de ces combustibles la plupart du temps par convois routiers.

2 - « La nouvelle stratégie énergétique de la France est aussi le fruit d'un long travail de participation citoyenne et de concertation. » FAUX

Les concertations ont lieu après une **décision unilatérale du Président** de la République concernant

- le choix de prolonger les réacteurs en activité au risque d'accidents éventuels liés à leur vieillissement (corrosion sous contrainte par exemple)
- les chantiers de construction des nouveaux EPR ne seront techniquement et industriellement pas opérationnels avant 2030/40 et, de plus, seront facteurs de rejets supplémentaires de CO2 dans un contexte de réduction « impérative » avant 2030

Une décision d'autant plus déconnectée d'une réelle concertation

- qu'elle est survenue largement avant la fin des consultations du débat public concernant la première série d'EPR à Penly et donc du dépôt du rapport des garants de la CNDP synthétisant les remarques des citoyens concernés
- qu'un projet très inattendu de fusionner dès 2025 ASN et IRSN a été annoncé courant 2023 sans aucune concertation, très critiqué par bon nombre de spécialistes car perçu surtout pour accélérer les mises en œuvre au détriment d'études d'impacts environnementales particulièrement nécessaires dans un contexte de changement climatique

3 - « bâtir une coordination entre les États membres européens partageant l'idée que le nucléaire trouve sa place aux côtés des énergies renouvelables face aux grands défis énergétiques et climatiques du siècle » FAUX

La plupart des pays européens développent massivement leurs réelles énergies renouvelables à savoir les panneaux solaires, l'éolien terrestre et maritime pour respecter les objectifs 2030. Alors que nous avons la façade maritime la plus vaste et les courants marins les plus propices pour produire de l'électricité via l'énergie marémotrice nous nous lançons dans la construction d'EPR considérés comme producteurs assimilables aux énergies renouvelables qui seront opérationnels au plus vite après 2030 avec une accumulation de déchets à devoir gérer en plus de l'ensemble des déchets produits depuis la mise en route des divers réacteurs non encore gérés à ce jour.

4 - « Baisser nos consommations d'énergie » FAUX

Dans un contexte de passer au « tout électrique » voitures, chauffage, industries... un paradoxe évident émerge : comment répondre à une telle demande avec une production décalée à l'horizon 2050 ? Des SMR sous forme de START'UP portés par des fonds privés en divers points du territoire sans les exigences d'**une sûreté qui jusqu'à présent grâce aux contrôles ASN et aux expertises IRSN a répondu aux missions qui lui ont été dévolues.**

5 – Quid des coûts à envisager ?

Des entretiens plus rapprochés pour assurer une sûreté maximum pour les réacteurs dont l'activité sera prolongée de dix ans. Des coûts pharaoniques sans cesse revus à la hausse pour l'EPR1 toujours pas en service et pour construire les 3 séries de 2 EPR2 : **de l'argent public** que les contribuables auraient aimé voir attribué à de multiples chantiers de rénovation de bâtiments et de modes de transports (fret marchandises), **une sobriété qui s'impose dans un contexte dit de « souveraineté énergétique » VRAI.**

Le 21 décembre 2023